

## CAUS PR – Formation initiale

### Ponts Roulants à commande au sol / Catégories 1 et 2

#### Formation inter entreprises

(Dates : nous consulter)

La commande des Ponts Roulants doit être confiée à des utilisateurs dont les connaissances ont été reconnues par un « **Certificat d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité** » ou CAUS. **La catégorie 1 correspond aux commandes avec fil** (« boîte à boutons ») ; **la catégorie 2 aux commandes sans fil.**

**Le CAUS est valable 5 ans.** L'utilisateur de Pont Roulant doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans !

## OBJECTIFS

À l'issue de ce stage, le personnel ayant acquis les connaissances de base, doit être capable de :

- élinguer les charges ;
- conduire un Pont Roulant cat.1 et 2 pour des manœuvres simples et habituelles, dans le respect des consignes de sécurité utiles à la sauvegarde des personnes et des biens.

## PUBLIC CONCERNE

➤ Utilisateurs et futurs utilisateurs de Ponts Roulants.

Pré-requis : aptitude médicale à l'emploi, condition d'âge (18 ans), savoir s'exprimer en Français, comprendre et exécuter les consignes, maîtriser les 4 opérations.

## DUREE ET EFFECTIF

- **2 ou 3 jours** (7 heures de théorie + 7 heures de pratique + 1 jour de test), soit 14 ou 21 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 2 et 6 personnes.**

## LIEU

➤ **Sur site de formation, Colmar**

## TARIFS

➤ Tarifs par participant pour l'ensemble de la formation (HT).

Catégories 1 et/ou 2	1 catégorie	2 catégories
<b>2 jours</b>	530 €	
<b>3 jours</b>		630 €

Ce prix comprend les supports pédagogiques et la documentation.

Remarque : *Passage d'1 seule catégorie : le nombre de tests est limité par 6 par jour.*

*Passage de 2 catégories : le nombre de tests est limité à 4 par jour et par catégorie.*

- 1 -

## METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

---

- Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité des Ponts Roulants (CAUS PR) selon les recommandations de la CRAM d'Alsace - Moselle ;
- Formateurs et testeurs agréés ;
- Conformité des contenus de formation (tests pratiques) et de la progression avec les recommandations de la CRAM-AM (note technique n°30) ;
- Pédagogie active et impliquante ;
- Formation essentiellement pratique, avec apprentissage des gestes ;
- Alternance entre apports théoriques et manutention sur site ;
- Ponts Roulants catégories 1 et 2 : élingues et accessoires, charges diverses ;
- Support vidéo, matériel audio-visuel et livrets pédagogiques ;

## CONTENU PEDAGOGIQUE

---

### THÉORIE (7heures)

#### Évolution de la qualification :

- Les instances et organismes de prévention (I.T, C.R.A.M, etc.) ;
- Les conditions permettant d'utiliser un Pont Roulant et la responsabilité qui en découle ;
- Les organes de service et dispositifs de sécurité.

#### Technologie des Ponts Roulants :

- Les catégories de Ponts Roulants et leurs caractéristiques fonctionnelles, leurs utilisations courantes et limites associées ;
- Les différents modes de commande des Ponts Roulants (manuelle, sans fil) ;
- Les équipements de prise en charge et appareils de levage (élingues, pinces, aimants, etc.) et leur mode d'utilisation.

#### Limitation des facteurs de risque :

- Les principaux risques liés à l'utilisation des Ponts Roulants et leur cause ;
- Les principaux risques liés à l'environnement ;
- La plaque de charge ;
- Le bon choix des appareils de levage ;
- Les critères de mise au rebut des appareils de levage ;
- Les vérifications à effectuer ;
- La conduite à tenir en cas d'urgence ou d'accident.

**PRATIQUE (7heures)**

- L'adéquation du pont roulant et des appareils de levage ;
- Les vérifications et les opérations nécessaires en prise et fin de poste ;
- Les manœuvres de positionnement ;
- L'élingage de la charge ;
- Les différents mouvements décomposés et synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis et visible ;
- La maîtrise du ballant ;
- La prise et la dépose de charges en respectant les gestes de commandement et de communication ;
- Souplesse et précision des manœuvres de levage ;
- Le signalement à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

**TESTS THÉORIQUE ET PRATIQUE (7heures)**

- Validation des acquis suivant la note technique n°30.

**⇒ RECOMMANDATIONS ET VALIDATION ⇐**

- Les candidats devront être munis d'une tenue de travail et de chaussures de sécurité ;
- Contrôle de connaissances (théorie, pratique et savoir-faire) ;
- Certificat d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité (CAUS) des Ponts Roulants : commande à fil (Cat. 1) et sans fil (Cat. 2).

**Demande d'informations par mail à [info@cifal-formation.com](mailto:info@cifal-formation.com) ou au 03.88.37.22.10**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Formation inter entreprises

**« CAUS PR – Formation initiale »**

Site de Colmar

**Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer :**

- par fax au 03.88.24.99.38
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : [info@cifal-formation.com](mailto:info@cifal-formation.com)

<b>Société :</b> .....
<b>Adresse :</b> .....
.....
<b>Nom et Prénom du contact en entreprise :</b> .....
<b>Fonction :</b> .....
<b>Téléphone :</b> ..... <b>Fax :</b> .....
<b>E-mail :</b> .....

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

**Date :**

**Signature :**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

### **ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises\* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT**

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

### **ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

\*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

\*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.